



AVRIL-MAI
2024—n°249

l'actualité landaise

bulletin d'information des Landes-Genusson

FESTIVAL LES ARTS S'EN MÊLENT



D'ici quelques semaines, la Godelinière se transformera en véritable dancefloor géant grâce au DJ Martin Solveig, tête d'affiche de la première salve d'annonces. Le rap mélodique de Georgio ou de Demi Portion, la voix groovy de SOOM T ou encore l'incontournable Féfé seront également à l'affiche de ce week-end vendéen. L'électropop d'Adèle Castillon, jeune révélation nantaise n'échappe pas à cette programmation, tout comme l'auteur du célèbre titre « Santa Maria », Ridsa ! On accueillera également le chanteur Eddy De Pretto qui s'est fait connaître avec sa chanson " Kid" et qui viendra vous captiver avec ses plus grands hits. Le trio musical LEJ nous fera danser avec ses influences variées allant du classique au hip pop. Et rien de tel que le groupe de musique électronique Synapson pour terminer cette belle programmation.

Les festivaliers sont déjà au rendez vous. La billetterie est toujours ouverte sur le site www.art-zimut.org. Les places sont également en ventes au bar l'Art 7 et le Viking.

Quelques informations pour le bon déroulement de cette nouvelle édition :

- L'entièreté du site de la Godelinière sera fermé et difficile d'accès du samedi 18 mai jusqu'au mardi 28 mai inclus
- Le parking PMR se situera au niveau de la Métairie et il y aura une plate-forme PMR sur le site
- Favoriser le déplacement à pied pour les landais
- Respecter le site et la bienveillance des commerçants
- Ouverture du site à 18h30 pour une fin de concert vers 2h30
- Sortie définitive au niveau des concerts
- Bar et restauration sur place
- Paiement par cashless
- Petit déjeuner sur le camping assuré par le Foyer des jeunes

Le recrutement des bénévoles se poursuit afin d'assurer le bon déroulement du festival. Merci aux nombreux bénévoles qui se sont déjà inscrits pour aider l'association en amont, pendant et après le Festival.

Nous sommes toujours à la recherche d'une centaine de personnes pour finaliser l'organisation de cette édition.

Pour ceux qui seraient intéressés pour nous rejoindre, n'hésitez pas à vous inscrire dès que possible via le formulaire en ligne en scannant le QR Code.

A très bientôt !

L'équipe du Festival ASM





BUDGET 2023-2024

1 - RETOUR SUR L'ANNEE 2023

Budget de fonctionnement 2023

Nous sommes sur les chiffres de la précédente année augmentée de l'inflation

* en recettes :

- Les nouvelles constructions permettent de bonifier les montants des recettes fiscales
- Le patrimoine immobilier s'est développé et nous permet de recevoir des loyers plus importants

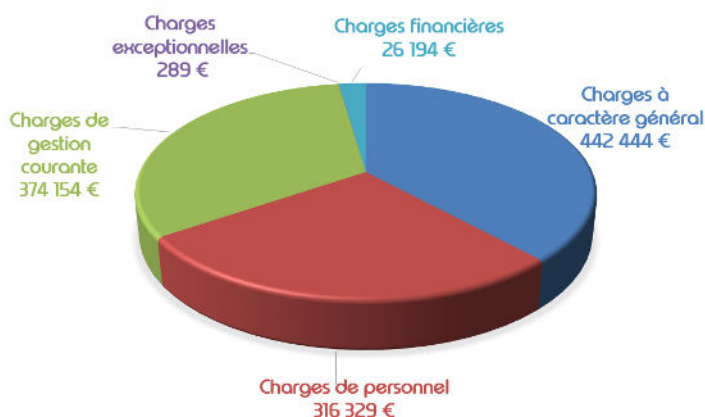
* en dépenses :

- le périmètre d'activité d'entretien est plus important (lotissements), les charges deviennent plus importantes
- nos emprunts ont été débloqués en partie ce qui entraîne des charges d'intérêts supplémentaires
- les charges de personnel augmentent suivant les objectifs fixés
- l'augmentation de la démographie entraîne des charges de solidarité (OGE) et périscolaire au prorata
- Le coût des énergies est en augmentation

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023



CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2023



Quelques chiffres :

- les recettes de fonctionnement (hors opérations d'ordre) s'élèvent à 1 909 592 €
- les charges de fonctionnement (hors opérations exceptionnelles) s'élèvent à 1 159 410 €

2 - BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2024

Les prévisions des coûts d'énergie ne sont pas rassurantes.

Le périmètre du patrimoine immobilier s'est élargi et a pour conséquence des coûts attachés plus importants.

Le montant des recettes de fonctionnement prévisionnelles est de 1 963 727 €.

Le montant des charges de fonctionnement prévisionnelles maximales est de 1 491 413 €.

Objectif : maîtriser nos charges de fonctionnement permet ainsi de prévoir une augmentation modérée de la fiscalité de 1,5%.

3 - BUDGET D'INVESTISSEMENT 2023

De nombreux projets ont été ou sont en cours de réalisation :

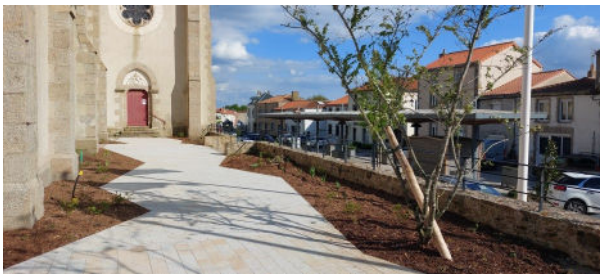
- Médiathèque
- Agrandissement de la maison de santé
- Aménagement extérieur de la médiathèque et de l'église
- Entretien des routes
- Rénovation du jeu de boules



4 - PROJETS D'INVESTISSEMENT 2024

- Achèvement de l'agrandissement de la maison de santé
- Espaces extérieurs médiathèque/église
- Aménagement d'un chemin latéral route de Saint-Martin-des-Tilleuls
- Mise en valeur du patrimoine religieux de l'église
- Lotissement "la Pommeraie"
- Aménagement de la rue d'Auvergne (2024/2025)
- Agrandissement du cimetière
- Entretien des routes

Projets non communaux : Caserne, pharmacie et 8 logements de la Villa d'Auvergne



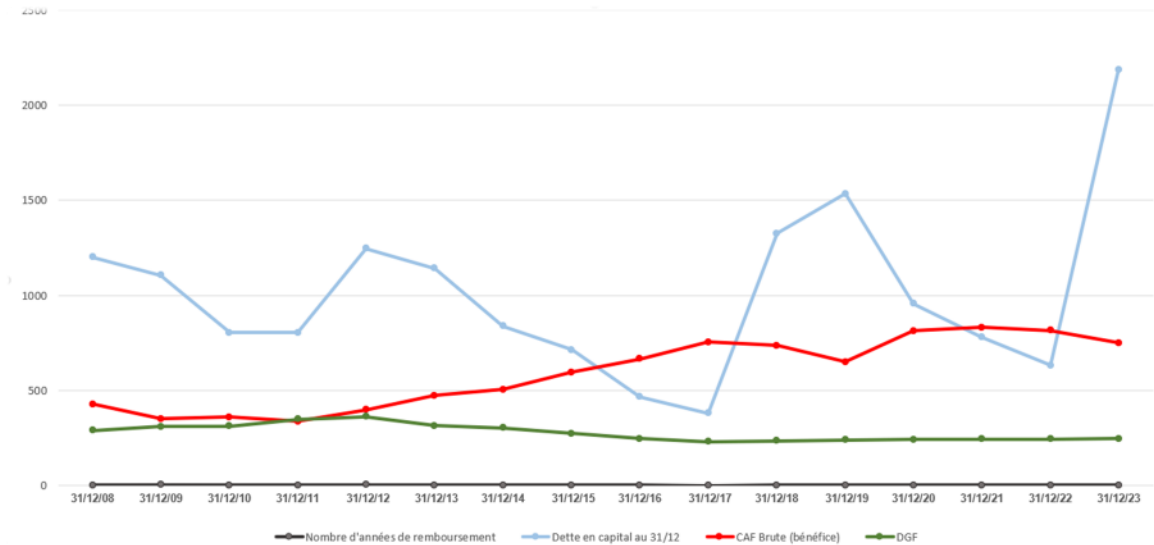
Evolution des taux d'imposition

années	Taux taxe d'habitation	Taux taxe foncière propriétés bâties			taxe foncière PNB
	(4)	Commune (3)	Département (2)	Total (1)	(5)
2016	16,40%	16,20%	16,20%	32,40%	39,52%
2017	16,65%	16,44%	16,52%	32,96%	40,11%
2018	16,65%	16,60%	16,52%	33,12%	40,11%
2019	16,65%	16,85%	16,52%	33,37%	40,11%
2020	16,65%	17,05%	16,52%	33,57%	40,11%
2021	16,65%	33,57 %	0%	33,57 %	40,11%
2022	16,65%	34,07%	0%	34,07 %	40,71%
2023	16,65%	34,07%	0%	34,07 %	40,71%
2024	16,65%	34,58%	0%	34,58%	41,32%

- (1) Ce que paie un habitant des Landes-Genusson
- (2) Ce que reçoit le Département
- (3) Ce que reçoit la Commune
- (4) Ce que paient les habitants hors dégrèvement
- (5) Taxe sur les propriétés non bâties (terrains agricoles)

Suivi dette / CAF brute

	31/12/09	31/12/10	31/12/11	31/12/12	31/12/13	31/12/14	31/12/15	31/12/16	31/12/17	31/12/18	31/12/19	31/12/20	31/12/21	31/12/22	31/12/23
NOMBRE D'ANNÉES DE REMBOURSEMENT	3,15	2,48	2,38	3,12	2,41	1,66	1,2	0,7	0,5	1,8	2,2	1,17	0,93	0,77	2.91
DETTE EN CAPITAL AU	1107	805	805	1246	1142	839	713	467	381	1325	1534	957	780	632	2187
CAF BRUTE (BÉNÉFICE) (K€)	350	359	337	399	473	504	596	667	754	737	651	813	832	816	750
DGF (K€)	310	312	349	362	315	303	275	247	232	235	239	243	244	244	246





LE 9 JUIN 2024 : ELECTIONS EUROPEENNES

Les élections européennes auront lieu en France le 9 juin 2024. Les électeurs sont invités à venir voter pour l'élection des représentants au Parlement Européen.



Les bureaux de vote seront ouverts de 8h jusqu'à 18h.
Petit rappel, il existe 2 bureaux de vote sur la commune :
- Bureau 1 situé à la Mairie au 15 rue d'Anjou
- Bureau 2 situé au Foyer Rural rue du Général de Gaulle.
Si vous ne connaissez pas votre bureau de vote, celui-ci est indiqué sur votre carte électorale.
Le jour des élections, vous devez, pour pouvoir voter, vous munir de **vosre carte électorale ainsi que d'une pièce d'identité** (pièce obligatoire pour les communes de + de 1000 habitants).
Si vous ne pouvez pas voter, vous avez la possibilité de le faire par procuration, il faut alors adresser votre demande auprès des services de la gendarmerie.

COMPOSTAGE

Le compostage partagé

Pour les ménages habitant en logement collectif ou pour ceux qui ne disposent pas d'espaces extérieurs, le compostage partagé est une solution. Des expérimentations sont en cours sur le Pays de Mortagne.



Pour permettre d'identifier les besoins, la commune des Landes-Genusson et la Communauté de communes souhaitent pouvoir recenser les personnes concernées et intéressées.

Si vous ne disposez pas de cour intérieure, de terrain, etc., n'hésitez pas à vous faire connaître auprès du service déchets afin que puisse être éventuellement envisagé la création d'un point de compostage partagé sur un espace public de la commune.

Si vous êtes également intéressé pour vous investir dans la gestion d'un site commun de compostage, indiquez-le au service.

Pour les professionnels

Vous êtes un professionnel gros producteur de biodéchets : vous êtes invités à contacter des prestataires pour disposer d'une collecte ou d'un recyclage de vos biodéchets sur site. Le service Déchets possède des contacts d'entreprises intervenant sur le territoire.



Astuces/règles d'or pour obtenir un bon compost :

- * Trouver le lieu idéal : à proximité de la maison dans une zone plutôt ombragée.
- * Varier les apports : alternez les déchets verts et humides (restes alimentaires, fleurs fanées, etc) et les déchets bruns et secs (branchages broyés, herbes sèches, feuilles mortes, etc)
- * Aérer : à l'aide d'une fourche, faire des puits d'aération.
- * Contrôler l'humidité : un compost pâle ou décoloré ? Il faut l'humidifier. Un compost qui sent mauvais est signe qu'il est trop mouillé, ajoutez alors quelques feuilles sèches.

Avril - Mai 2024 - n°249



Naissances (03, 04)

04 mars : PINEAU Zoélie – 2 Place des Lilas
22 mars : BAUDRY Lyvia – 14 rue des Sarcelles



Mariages (1)

13 avril : BOUDEAU Fabien et GIRAUD Solenne – L'Ouvrardière

PRÉCISION SUR LA TAXE D'HABITATION

La taxe d'habitation sur les résidences principales est totalement supprimée depuis le 1^{er} janvier 2023.

La taxe d'habitation est uniquement due pour les locaux meublés occupés par :

- le propriétaire, l'usufruitier ou le locataire qui dispose du local comme résidence secondaire. Il s'agit d'un logement meublé qui n'est pas sa résidence principale.
- les sociétés et associations qui ne sont pas soumis à la cotisation foncière des entreprises.

Suite à la nouvelle déclaration d'occupation des biens immobiliers intervenue en 2023, de nombreuses erreurs ont été signalées par des particuliers et des collectivités locales.

Les services fiscaux précisent que :

Si vous avez reçu un avis de taxe d'habitation à payer alors que vous n'auriez pas dû en recevoir un (s'il s'agit de votre résidence principale par exemple), vous pouvez formuler une réclamation auprès de votre service des impôts des particuliers qui donnera lieu à un dégrèvement.

Cette réclamation peut être réalisée directement depuis la messagerie sécurisée de votre espace particulier sur impots.gouv.fr, en sélectionnant le formulaire « Je signale une erreur sur le calcul de mon impôt », puis « Ma demande concerne la taxe d'habitation ».



Horaires de la Mairie

Ouverture de la Mairie
lundi au vendredi de 10h à 12h
Permanences téléphoniques
02 51 91 62 77
lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h45



médiathèque

Lundi: 16h-18h30
Mercredi: 10h-12h30
14h30-18h30
Vendredi: 14h30-19h
Samedi: 10h-12h30



agence postale

lundi au samedi
de 10h à 12h



pluviométrie

Février et
mars 2024
86 et 85 mm
cumul année
2024 : 256,5 mm



INFOS TRAVAUX

Sécurité routière (Hors Agglomération)

Après avoir insisté sur la dangerosité de l'intersection du carrefour de la Grande Nallière sur la RD 755 (Les Landes-Genusson / La Gaubretière), deux points faibles prioritaires étaient constatés :

- défricher les zones du carrefour,
- et supprimer l'empilement de poteaux téléphoniques qui masquait la visibilité.

L'agence routière départementale a fait la demande auprès d'Orange pour y remédier. Depuis, cette modification est réalisée avec le remplacement des 3 anciens poteaux bois de l'appui Télécom par un seul en composite améliorant ainsi le champ visuel.



La Godelinière

Quelques travaux pour la sécurité ont été réalisés au centre de la Godelinière. Les alarmes incendie très anciennes et plus aux normes ont été remplacées. Une trentaine de capteurs positionnés au niveau des plafonds, ainsi que les centrales d'alarme dans le local fenil, la loge et la grange, ont été changés.

Aménagement des toilettes salle SAFRANE

Au complexe sportif, les toilettes de la salle Safrane ont été modifiées et des étagères de rangement ont été installées à gauche des toilettes.



Agrandissement de la Maison de santé

Après avoir eu beaucoup de difficultés à trouver des entreprises disponibles pour le chantier, celui-ci a été lancé en juin 2023. Après 10 mois de travaux, l'agrandissement de la maison de santé est terminé. Le 2 avril, les premières locataires ont pris possession des lieux. Deux cabinets sont affectés aux 2 orthophonistes avec une salle d'attente commune. Une salle de réunion et convivialité est mise à la disposition des praticiens ainsi qu'un local pour accueillir un stagiaire.

Nous sommes en discussion pour finaliser la venue de deux nouveaux professionnels (psychologue et auxiliaire puéricultrice). Bien sûr nous avons à disposition un cabinet pour l'accueil d'un futur médecin.

En même temps, dans l'ancien pôle santé, 2 cabinets sont en travaux pour améliorer le phonique de chacun.

Une porte automatique de l'entrée principale a été installée pour le confort du public.

Les accès extérieurs ont été un peu modifiés pour le circuit des personnes à mobilité réduite et un emplacement réservé aux secours ou ambulances.

Bientôt la pharmacie rejoindra cette zone dédiée à la santé.





INFOS TRAVAUX

Jeu de boules

Il y a 2 ans, le jeu de boules changeait de locaux suite à la démolition de l'ancien jeu car des travaux étaient nécessaires pour l'aménagement de la rue d'Auvergne. Il a été transféré en face de la maison de santé.

Ce nouvel aménagement a nécessité des travaux importants pour la réalisation des jeux en intérieur et extérieur.

Dans les locaux, une salle de convivialité est utilisée par les associations des jeux de boules et du cyclo landais.

La mairie a financé les matériaux pour l'amélioration de cette salle de rencontre et remercie les bénévoles, en particulier Jean-Claude, Jean-Louis, Henry, Dédé, Roland et les autres qui se sont investis pour isoler murs et plafonds, installer des placards de rangements, des portes coulissantes et encore merci à tous les bénévoles qui entretiennent ces locaux et qui participent à l'amélioration de ceux-ci.



BOIS DE LA GODELINIÈRE

Préconisation pour que ce bois vive durablement...

Après la rénovation du site dans les années 1975, il fallait ensuite penser à rendre son cadre extérieur plus attrayant. Ce fut chose faite avec l'aménagement de l'étang, la création des cheminements et les plantations nécessaires pour un cadre agréable et verdoyant.

Le bois de La Godelinière est issu d'un boisement de terres agricoles avec des essences feuillues et résineuses. Il s'étend sur un peu plus de 4 Ha. À l'époque, l'étude et les plantations ont été réalisées par le centre de formation de Briacé du Landreau (44), spécialisé dans le domaine du paysage et de l'horticulture.

Les peuplements avaient été pensés en fonction de la qualité des sols, on y retrouve 7 parcelles avec des essences différentes.



- 1 : Acacia
- 2 : Pin laricio de Corse
- 3 : Merisier
- 4 : Chêne sessile
- 5 : Alisier torminal et Merisier
- 6 : Frêne
- 7 : Douglas

Aujourd'hui, la Commune a fait appel à un gestionnaire forestier, pour une expertise sur l'état du bois de La Godelinière, les arbres sont beaucoup trop denses, une éclaircie est nécessaire pour permettre aux arbres, de qualité et d'avenir, de pouvoir se développer. Face à ce constat, selon les conseils donnés ci-dessus, la Commune s'engage à missionner ce gestionnaire forestier agréé de s'occuper de ce dépeuplement nécessaire.

Son travail consiste à :

- Marquer les arbres à prélever (ce sont souvent ceux qui ont le moins de vigueur et qui sont non rectiligne)
- Effectuer la mise en vente. Il proposera aux différents marchands de bois de la région de faire une offre (avec les frais d'exploitation à leur charge). Dès que la meilleure proposition sera retenue, un contrat sera signé afin qu'ils aient la responsabilité de l'exploitation. Quand l'abattage sera effectué, les volumes seront calculés et payés en fonction de la valeur des différentes essences (ex. parcelle n°7 avec le Douglas, bois de travail très convoité donc meilleure valorisation).



ERRATUM : BANQUET DES 50 ANS (CONSCRITS 74)

Dans la précédente Actualité Landaise il avait été mentionné que le banquet des 50 ans devrait avoir lieu le 26 novembre, une erreur a été faite, le banquet aura lieu le samedi 26 octobre. Toutes les personnes nées en 1974 et ayant vécu aux LANDES GENUSSON ou y vivant actuellement sont invitées à se faire connaître par mail à l'adresse suivante lgconscritos74@gmail.com

N'hésitez pas à nous contacter, nous vous donnerons plus de détails sur la journée.

Les organisateurs

FRANCE SERVICES - DE L'AIDE POUR VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Faire des démarches administratives telles que demander une carte d'identité, réaliser une carte grise, remplir un dossier en ligne... sont autant de démarches qui parfois peuvent être périlleuses.

Pour vous aider, une antenne France Services a ouvert ses portes le 24 octobre 2022 dans les locaux de la mairie de Mortagne-sur-Sèvre.

Deux agents médiateurs assurent l'accueil physique et téléphonique. Formés par les différents organismes partenaires, ils pourront :

- Vous accompagner dans la prise en main des outils numériques (création d'une adresse e-mail, impression ou scan d'un justificatif, simulation d'allocations, création des identifiants pour accéder au service public en ligne, navigation sur les sites),
- Vous informer et vous mettre en relation avec le service compétant si la résolution du problème est plus complexe,
- Vous aider dans la réalisation des démarches en ligne.

Un espace numérique, avec un accès à internet, une imprimante et un scanner sont mis à disposition afin de vous permettre d'effectuer vos démarches en ligne.

Où ? : Accueil de la Mairie de Mortagne Sur Sèvre

Horaires : Lundi 8h30-12h30 et 15h-17h30

Mardi au vendredi : 8h30-12h30 et 13h45-17h30

Téléphone : 02 51 65 00 45



RÉUNION D'INFORMATION : MALADIE D'ALZHEIMER

Réunion d'information

La maladie d'Alzheimer et autres troubles de la mémoire:
« Comprendre et Accompagner »

Présentation de la maladie autour du fonctionnement de la Mémoire et des principaux symptômes, avec des exemples concrets du quotidien.

**Mardi 4 juin de 18h à 19h
à l'EHPAD des Bruyères**

Réunion ouverte aux familles, résidents, aidants, bénévoles et toutes les personnes de la commune des Landes-Genusson intéressées par le sujet.

Organisée par les membres de l'équipe de la Gloriette (PASA/pôle d'accompagnement et de soins adaptés)



ADMR

Nous avons organisé le lundi 15 avril 2024 un goûter pour les personnes chez qui nous intervenons ce sont une soixantaine de participants qui ont ainsi pu rencontrer des habitants de nos 4 communes ainsi que le personnel et les bénévoles.

L'Assemblée Générale aura lieu le 10 juin 2024 à la salle Henri Victor Mallard à la Verrie.

Nous remercions sincèrement nos aides à domicile d'apporter, en particulier à nos personnes âgées, la dynamique de leur jeunesse, l'empathie nécessaire et la sécurité.

Vous pouvez rejoindre notre association en tant que bénévole, vous verrez que cela vous apportera plus que ce que vous donnerez.

Tel : 02 52 61 48 11



pour tous, toute la vie, partout



DES PARCOURS DE TRAIL POUR EXPLORER LE PAYS DE MORTAGNE AUTREMENT

Une collaboration intercommunale réunissant les associations de trail du Pays de Mortagne a abouti à la création en 2024 de quatre nouveaux parcours de trail convenant à des participants de tous niveaux, qu'ils soient débutants ou expérimentés.

Situés sur les communes de Treize-Vents, Mallièvre, Saint-Laurent-sur-Sèvre et Mortagne-sur-Sèvre, ces itinéraires offrent des parcours permanents variés pour tous les niveaux et sont labellisés Uni'Vert Trail. Ils respectent chacun un cahier des charges précis mis en place par la Fédération Française d'Athlétisme.



MAISON DES ADOLESCENTS :

La maison des adolescents de Vendée vient d'ouvrir une permanence au Pays de Mortagne. Elle se déroulera les mercredis des semaines impaires à la Maison de santé de Mortagne-sur-Sèvre. Il s'agit d'un lieu ouvert aux jeunes qui peuvent s'y rendre, accompagnés ou non de leurs parents, librement, anonymement et gratuitement.



infos médiathèque

LES ACTUALITES DE LA MÉDIATHÈQUE

La boîte de retour des livres est accessible en dehors des horaires d'ouverture de la médiathèque, le sas est ouvert de 8h à 22h.

Les rendez-vous de la médiathèque :



- **Exposition « L'art au bout des doigts » Jusqu'au 25 mai 2024**
Tout public/entrée libre.

- **Mercredi 22 mai : lecture dessinée « Momo et le petit prince des Bleuets »** à partir du roman de Yaël Hassan, dessin en direct de Marc Lizano, illustrateur (Dans le cadre de la parenthèse animée)

- **Jeudi 13 juin : séance bébés lecteurs** (Dans le cadre de la parenthèse animée)

- **Samedi 22 juin: Rencontre - dédicace avec Anthony Gaté** autour de la sortie de son deuxième volume de la trilogie « Nélo », Edition Astralabe.





CALENDRIER DES FÊTES

Chers Landais,

A partir de ce printemps, vous pourrez consulter sur le site de la mairie, le calendrier des fêtes et des manifestations se déroulant sur notre commune (<https://www.leslandesgenusson.fr/vie-locale/evenements/>).

Nous invitons toutes les associations à se manifester auprès du comité des fêtes, pour ajouter au fur et à mesure les événements que vous organiserez afin d'en informer la population.

L'objectif ? Que vous sachiez ce qui est organisé aux Landes-Genusson, avoir des idées de sorties, y participer si vous le souhaitez, mais aussi, faciliter l'organisation de nouvelles manifestations en ayant à l'esprit ce qui se passe déjà sur la commune sur les dates que vous envisagez.

Aussi, nous tenons à rappeler que ce calendrier est à titre informatif et ne valide en aucun cas la réservation de salle ou de matériel, chaque association doit faire les démarches nécessaires, auprès de qui de droit pour cela.

Nous espérons que ce nouvel outil permettra à chacun de vivre toujours plus et toujours mieux, sa vie de Landais !

Pour nous communiquer vos manifestations : cdfleslandes@orange.fr

Le Comité des Fêtes.



RANDOONÉE PÉDESTRE ORGANISÉE PAR L'EHPAD LES BRUYÈRES



TOURNOI DE SIXTE ORGANISÉ PAR LE FCTL



KERMESSE ÉCOLE SAINT RAPHAËL

Cette année la kermesse aura lieu le dimanche 9 juin au complexe sportif. Le défilé costumé animé par la Banda la 7^{ème} débutera de l'école à 11h, le circuit se fera dans le bourg pour se terminer au stade.

Le repas sera servi dans la salle Océane de 12h à 14h. Repas uniquement sur réservation.

Inscription possible via Helloasso (flashcode sur le flyer) ou format papier disponible chez nos commerçants : Coccinelle et la Boulangerie.

Le spectacle des enfants commencera à 15h.

Vers 16h ouverture des stands : pêche à ligne, structures gonflables, tatouage, bazar... Et de nombreux lots à gagner !!

Comme d'habitude, bar, confiseries, glaces et grillades sur place.

Venez nombreux, entre amis, en famille, partager un moment convivial !





LA FÊTE DE LA MUSIQUE SE PRÉPARE !

Le Comité des Fêtes est déjà dans les préparatifs de la 20^{ème} édition de la Fête de la musique. Le 29 juin prochain, le centre bourg sera prêt pour vous accueillir et partager un moment convivial et musical. Nous dévoilerons les noms des groupes et bandas très bientôt, alors suivez nous sur les réseaux pour plus de détails. Pour que cette fête soit réussie, comme tous les ans nous aurons besoin de bénévoles pour le service au bar et à la restauration, vous serez bientôt sollicités et nous vous remercions par avance pour votre investissement.

A très bientôt.

L'équipe du CDF compte sur vous.

ASSOCIATION MOTO CLUB LES D'BRIDÉS

Active dans la commune depuis 25 ans, l'association est composée d'un groupe de motards landais. Nous organisons régulièrement des sorties de différents types. De la balade locale mensuelle, au « WE 3 jours » annuel, toute occasion est bonne pour se réunir et arpenter les routes de notre belle région, découvrir les nouvelles adresses du coin, tout cela en 2 roues motorisés, le nez au vent.

Cette année, en association avec la Mairie, nous avons l'honneur d'organiser la soirée du 13 juillet 2024 à la Godelinière. Nous vous proposons de passer un moment convivial au bord de l'étang où vous pourrez vous rafraîchir et vous restaurer. Des concerts sont prévus et assureront le show, ambiance rockabilly : Jack Chedal tout d'abord, ensuite Boneshaker. Parmi ces musiciens, des landais bien sûr !

N'hésitez pas à nous contacter, pour venir nous rejoindre.

Contact : Président – Guillaume Brousseau : brousseau.g@wanadoo.fr



DATE	MANIFESTATION	LIEU	ORGANISATEURS
24 ET 25 MAI	LES ARTS S'EN MELENT	LA GODELINIERE	ART'ZIMUT
1 JUIN	LAVAGE AUTO	PARKING COCCI	FOYER DES JEUNES
1 ET 2 JUIN	GALA DE DANSE	SALLE NOTRE DAME	RYTHM'LAND
2 JUIN	RANDONNEE PEDESTRE	COMMUNE	EHPAD LES BRUYERES
08 JUIN	TOURNOI DE SIXTE	TIFFAUGES	FCTL
9 JUIN	ELECTIONS EUROPEENNES	MAIRIE ET FOYER RURAL	MAIRIE
9 JUIN	KERMESSE	COMPLEXE SPORTIF	ECOLE ST RAPHAEL
14 JUIN	AG FCTL	TIFFAUGES	FCTL
15 JUIN	AUDITION DE MUSIQUE	SALLE NOTRE DAME	ZIK'USSON
15 JUIN	TOURNOI BOULES PETANQUES	BOULODROME	AMICALE BOULISTE
16 JUIN	TOURNOI DE VOLLEY	COMPLEXE SPORTIF	ASL VOLLEY
22 JUIN	DEDICACE ANTHONY GATE	MEDIATHEQUE	MEDIATHEQUE
27 JUIN	PIQUE NIQUE	LA LOGE—LA GODELINIERE	CLUB DU TEMPS LIBRE
29 JUIN	FORUM DES ASSOS	SALLE EMERAUDE	MAIRIE
29 JUIN	FETE DE LA MUSIQUE	CENTRE BOURG	COMITÉ DES FÊTES
14 SEPTEMBRE	INAUGURATIONS	CENTRE BOURG	MAIRIE

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2024

Présents :

Mmes BAUDON, BRETIN, ESENS, GABORIEAU, GALAIS, PIFTEAU, POINTECOUTEAU ;
MM. CHIRON, GAUTHIER, GIRARD, HERLIN, HILAIRET, MOUILLÉ, O ROY, JP ROY, VINET.

Absentes excusées : Mme BOSSARD donne pouvoir à Mme POINTECOUTEAU,
Mme POUPLAIN donne pouvoir à Mme GALAIS,

Compte-rendu présenté au prochain Conseil Municipal du 4 avril 2024

EXERCICE PRÉEMPTION

Le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption pour :

- l'immeuble situé 40 rue Georges Clémenceau, cadastré section AB n° 466, 1099, 1100 d'une superficie de 285m²
- l'immeuble situé rue des Sculpteurs, cadastré section D n° 1772, 1774 d'une superficie de 1082m²

Le conseil municipal exerce son droit de préemption pour :

- l'immeuble situé 2 rue Demangeat, cadastré section AB n° 677, 1267, 1436 d'une superficie de 170m² après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées : 17 POUR (15 présents et 2 procurations), 0 ABSTENTION, 0 CONTRE.

COMPTES DE GESTION 2023, COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 ET BUDGETS PRIMITIFS 2024 (V)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix exprimées – 18 POUR (16 présents et 2 procurations), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION :

- déclare un à un que les comptes de gestion 2023 dressés par le Comptable public, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part et autorise Monsieur le Maire à les signer ;
- donne acte à M. le Maire (celui-ci s'étant préalablement retiré) de la présentation faite des comptes administratifs 2023 dont les résultats s'établissent ;
- vote les budgets annexes 2024 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition appliqués en 2023, soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34,07 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40,71 %
- Taxe d'habitation : 16,65 %

Monsieur le Maire propose que les taux d'imposition évoluent de 2% en 2024. Après en avoir délibéré, seuls 7 voix favorables étant recueillies, la résolution n'est pas adoptée.

Monsieur le maire propose un nouveau vote avec une évolution de 1,5% pour 2024. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité des voix exprimées (11 voix pour, 4 contre et 3 abstentions) :

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire qui détermine les taux d'imposition 2024 comme suit :

Taxe d'habitation	16,90 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	34,58 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	41,32 %

MARCHÉ DE TRAVAUX – AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS MÉDIATHÈQUE-CENTRE BOURG

Lot 1 : modification de projet : travaux de voiries et cheminements

Montant de l'avenant 6.556,18 €HT

MARCHÉ DE TRAVAUX – EXTENSION DE LA MAISON DE SANTÉ

Lot 4 : modification de projet : travaux modificatifs d'étanchéité – abergement contre existant

Montant de l'avenant 1.618,98 €HT

VOTE DES SUBVENTIONS 2024

Après délibération, le Conseil Municipal décide, d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2024 :

ASSOCIATION	Montant subvention accordée
APPL	720 €
Art Zimut	12 000 €
Bol de Riz (APEL)	1 000 €
CAUE	40 €
Chambrette passion équestre	800 €
Club du temps libre	550 €
Comité des fêtes	1 000 €
Ecole de sport	1 100 €
Espoir Landais (tennis de table)	2 100 €
Focale landaise	550 €
La Cicadelle	400 €
Land'Nature	1 000 €
Rythm'Land	500 €
St Hubert Landaise	400 €
Tennis Entente Bocage	550 €
Le Vairon Landais	800 €
VOLLEY	2 000 €
Familles Rurales Colimaçon	68 800 €
TOTAL GENERAL	94 310 €

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2024

Présents :

Mmes BAUDON, BRETIN, ESENS, GALAIS, PIFTEAU, POINTECOUTEAU, POUPLAIN ;

MM. CHIRON, GAUTHIER, GIRARD, MOUILLÉ, O ROY, JP ROY, VINET.

Absents excusés : Mme BOSSARD donne pouvoir à M. VINET

Mme GABORIEAU à Mme BRETIN,

M. HERLIN donne pouvoir à M. MOUILLE

M. HILAIRET

Compte-rendu présenté au prochain Conseil Municipal du 6 mai 2024

EXERCICE PRÉEMPTION

Le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption pour :

- l'immeuble situé 6 rue des Mésanges, cadastré section AB n° 773 d'une superficie de 623m²

ROUTE DE LA GAUBRETIÈRE – ACQUISITION DES EMPRISES FONCIÈRES EN VUE DE LA RÉALISATION D'UNE LIAISON DOUCE

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du projet d'aménagement d'une liaison douce reliant le bourg des Landes-Genusson et la Gaubretière, des négociations foncières ont été engagées auprès des propriétaires concernés. L'emprise concernée est une bande de terrain d'un largeur de 5 mètres, coté droit de la route.

L'ensemble des propriétaires ont formulé leur accord par retour de courrier.

L'emprise globale de cet aménagement est donc de 5.402m².

Les frais de géomètre et de notaire sont portés à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité des voix exprimées, approuve l'acquisition desdites parcelles.

MARCHE DE TRAVAUX – AMÉNAGEMENT CENTRE BOURG

Lot 1: DELLTRA modification de projet : travaux supplémentaires rue Demangeat, parvis de l'Eglise, rue d'Anjou et rue de Judée.

Montant de l'avenant 6.225,00 €HT

MARCHE DE TRAVAUX – EXTENSION DE LA MAISON DE SANTÉ

Avenant 3 Lot 6 : APH CONCEPT travaux complémentaires menuiseries intérieures

Montant de l'avenant 818,80 €HT

Avenant 1 Lot 7 : SARL PINEAU – réalisation d'une tête de cloison et enduisage

Montant de l'avenant : 320,00 €HT

EXTENSION DU CIMETIÈRE – CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE -

Monsieur le Maire expose qu'une enquête publique s'est déroulée du 9 mars à 14h00 jusqu'au 19 mars 2024 à 16h00 relative à l'extension du cimetière communal, par suite de l'arrêté municipal ARR-2024-051 du 7 février 2024 ordonnant l'ouverture de cette enquête.

Madame le Commissaire enquêteur ayant rendu ses conclusions favorables à l'extension, celles-ci doivent être entérinées par le Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité des voix exprimées (17 voix pour, 0 contre et 0 abstention) : acte les conclusions de l'enquête publique, et clôture l'enquête publique.

LIEUDIT CHUET – DÉCLASSEMENT ET DÉSFFECTATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UNE EMPRISE DE TERRAIN –AU PROFIT DE KVERNELAND GROUP

Monsieur le maire expose les différentes transactions foncières dans le cadre de l'extension de l'entreprise KVERNELAND sise rue du Poitou. La Commune a entrepris en 2023, les acquisitions foncières des propriétés départementales sur le secteur afin de maîtriser le foncier nécessaire au développement de l'entreprise.

Sur le plan cadastral figurent deux emprises foncières, non cadastrées, dépendant administrativement du domaine public communal.

Cette emprise n'étant pas affectée au domaine public et ne constituant actuellement aucune fonction de desserte viaire, il est proposé au Conseil Municipal de statuer sur son déclassement.

Étant précisé que lorsque les opérations de délimitation seront clôturées par le géomètre-expert, il conviendra de statuer ultérieurement sur la vente de ces emprises au profit de la société KVERNELAND.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des voix exprimées (17 voix pour, 0 contre et 0 abstention) décline et désaffecte du domaine public l'emprise de ces parcelles.